

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-206 du 11 Juillet 1995

Portant nomination de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, en qualité de Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative par intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Antoine Alabi GBEGAN est nommé Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative par intérim, cumulativement avec ses fonctions de Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 11 Juillet 1995, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Nicéphore SOGLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 ME-DN 2 MFPRA-MISAT 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DB-DCF-DGBM-DGTCP-DGIMD 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JORB 1.-